



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°156/2022

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à 18h00,

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Yrieix-la-Perche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Daniel BOISSERIE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 9 décembre 2022

PRÉSENTS : M. BOISSERIE, Maire, M. GORYL. Mme L'OFFICIAL. M. DUBOIS. Mme ROY. M. CUBERTAFON. Mme BONIN. M. GAUTHIER, adjoints au maire ;
M. DARY. Mme ARNAUD. M. VERGNOLLE. M. DUPUY. Mme FUSADE
Mme BRACHET. M. BLONDY. Mme TOESCA. Mme CHORT.
Mme ROUGERIE. M. LAGORCE Mme CELERIER. M. FREMONT.
Mme BAUDEL. M. GUILHOT, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme PLAZZI a donné délégation de vote à M. BOISSERIE, Maire
M. ROUET a donné délégation de vote à Mme L'OFFICIAL
M. BREUIL a donné délégation de vote à M. FREMONT
Mme ELIEZ a donné délégation de vote à Mme CELERIER
M. FARGEAS a donné délégation de vote à Mme FUSADE
Mme SAUVIAT

Secrétaire : Sandrine FUSADE

Rapporteur : Francis CUBERTAFON

Nombre de conseillers :

- effectif légal : 29
- en exercice : 29
- présents : 23
- représentés : 5
- votants : 28
- Pour : 28
- Contre : 0

Crématorium

Avenant n°3a portant modifications au contrat de concession

VU la délibération n°95/2017 du 27 septembre 2017 par laquelle le conseil municipal a décidé la création d'un crématorium et d'un site cinéraire gérés sous forme d'un contrat de service public et a autorisé Monsieur le Maire à lancer la procédure prévue en la matière aux articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales ;

VU la délibération n°120/2018 du 20 décembre 2018 attribuant la délégation de service public pour la construction et la gestion d'un crématorium ainsi que d'un site cinéraire à la SARL MAURY Jeanne ;

VU l'avenant n°1 au contrat de concession en date du 1^{er} avril 2019 transférant les droits et obligations de la SARL MAURY Jeanne à la société Crématorium Arédien ;

VU la délibération n°59/2021 du 3 juin 2021 fixant les tarifs des prestations du délégataire ;

Considérant que l'annexe 14 du contrat initial qui prévoit un état prévisionnel des redevances à verser à la commune fixe comme point de départ d'exploitation du crématorium l'année 2020 ;

Considérant que la fin des travaux a donné lieu à un report de la mise en service de l'équipement en mai 2021 ;

Entendu le rapport de présentation ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **autorise** Monsieur le Maire à signer un avenant n°3a portant le point de départ à mai 2021.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme,
A Saint-Yrieix le 21 décembre 2022

Sandrine FUSADE
Conseillère municipale
Secrétaire de séance

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication



Daniel BOISSERIE
Maire de Saint-Yrieix
Membre Honoraire du Parlement Français